



PARCOURS PREPARATOIRE AUX ETUDES DES METIERS DU SECTEUR SOCIAL

Les Professions : Le secteur social est caractérisé par la diversité des professions proposées. L'accompagnement à la personne est au cœur de l'engagement social et nécessite des professionnels qualifiés capables de faire face à toutes sortes de situations et de problématiques. Les travailleurs sociaux prennent en compte chaque individu dans sa globalité et se doivent de proposer des solutions en cohérence avec les besoins de ces personnes.

Ainsi, proposer un accompagnement social sous-entend que le travailleur social sait faire preuve de certaines qualités primordiales telles que la patience, l'écoute, l'empathie et la réactivité. Les filières de formation en travail social préparent à des métiers caractérisés par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité (jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes présentant un traumatisme, ...).

Cet attendu marque ainsi l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat puisse analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions.

L'admission en écoles et instituts :

L'âge requis pour l'inscription aux sélections est de dix-sept ans au moins.

ASSISTANT SOCIAL, EDUCATEUR SPECIALISE, EDUCATEUR JEUNES ENFANTS, et EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE :

La durée des études est de 3 ans sanctionnés par un diplôme de niveau BAC+3.

Les conditions d'accès aux écoles et instituts :

- 1- Être titulaire du **baccalauréat**.
- 2- Après une première **sélection de leur dossier sur PARCOURSUP**,
- 3 - Les candidats passent un **oral d'admission**

MONITEUR EDUCATEUR :

La durée des études est de 24 mois, sanctionnés par le Diplôme d'Etat de niveau BAC ou équivalent.

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter au concours.

La formation est accessible par concours :

- 1- Ecrite de culture générale: sous forme de QCM ou de réponses à des questions
- 2 - Oral d'admission.

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL : La durée des études est de 12 mois, sanctionnés par le Diplôme d'Etat du niveau CAP ou équivalent.

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter au concours.

La formation est accessible par concours :

- 1- Ecrite de culture générale: sous forme de QCM ou de réponses à des questions
- 2 - Oral d'admission

Les épreuves écrites susmentionnées permettent aux examinateurs de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes d'expression écrite des candidats.

Les entretiens oraux permettent d'apprécier leur aptitude et leur motivation à l'exercice de la profession, la connaissance de la formation et du métier envisagé.

L'échange avec le jury est décisif pour l'admission du candidat.

Pour permettre aux futurs étudiants au métier du social d'aborder dans les meilleures conditions leur sélection et par la suite leurs études, Le CPES propose une année préparatoire ayant pour objectifs principaux :

- Une acquisition des connaissances et compétences pré-requises aux études du secteur social et médico-social, initiation aux notions fondamentales qui seront étudiées en école et en institut,
- La découverte du milieu professionnel (stages tutorés), Initiation aux valeurs qui constituent la posture du travailleur social
- L'accompagnement personnalisé du candidat à la constitution de son dossier et à la préparation des épreuves de sélection (écrit, oral d'admission).

Le volume horaire annuel d'encadrement pédagogique représente 335 heures dont 230 heures de cours et contrôles et 105 heures de stage tutoré obligatoire.
La formation inclue en partie des modalités de suivi en distanciel.

Les objectifs et le programme de formation : les cours et contrôles (11,5h. / sem. en moyenne) sont organisés selon les objectifs et le programme ci-après :

I – Développer les aptitudes de communication du futur étudiant en Institut du secteur social :

- La compréhension d'autrui, la gestion des émotions - Gestion du stress
- Les mécanismes de défense - Le normal et le pathologique
- Gestion des situations conflictuelles
- Communication - Expression orale et communication verbale
- Ecoute active, questionnement, reformulation

II Découvrir les métiers du social - Valider le choix professionnel – Autonomisation

- Les professions du social : histoire - Rôle – Fonction – Missions - Exercice professionnel et Législation.
- Choisir son métier et le situer dans le Secteur social et médico-social,
- Cartographie du métier choisi - Professions/grades + spécialités/évolution Identifier et définir les différents métiers - les passerelles
- Orientation : La notion de parcours - Préparer son parcours professionnel
- Positionnement professionnel : Recherche de stages, suivi et évaluation, Rapports

III Acquérir les connaissances et compétences pré-requises aux études du secteur social :

Panorama du programme de formation en école et en institut.

Prérequis aux Formations.

- Références en matière de social et médico-social.
- Techniques d'expression écrite - La prise de notes – les rapports de stages
- Les règles courantes d'orthographe et de grammaire - Entraînements et certification VOLTAIRE* (Référence reconnue de validation du niveau en langue française à l'instar des standards TOEIC /TOEFL de langue anglaise)
- Les types d'apprentissage : Analyse critique, La prise de parole

Connaissances pré-requises

- Culture Générale :
 - Thématiques & Actualité sanitaires et sociales
 - Travaux pratiques encadrés – Exposés...
- Législation sociale et médico-sociale : Loi 1901 - Loi du 02 janvier 2002-2 – La notion de Handicap – Accessibilité – Dépendance

IV Séances collectives et accompagnements individualisés aux écrits par des formateurs référents :

Pour les candidats s'inscrivant via PARCOURSUP : Chaque candidat dispose d'un suivi personnalisé de son dossier de candidature. Une correction individualisée est réalisée sur chaque écrit (notamment pour celles et ceux qui postulent via PARCOURSUP : aide à l'écriture de la lettre de motivation, projet professionnel...). Des conseils ainsi que des recommandations sont apportées au candidat à chaque étape de son projet en regard des critères de sélection des instituts. Présentation et explication de la procédure de sélection - Appropriation des modalités de sélection et des points cruciaux ainsi que des critères de sélection.

Pour les candidats ayant un examen écrit : des exercices types concours seront transmis avec une correction détaillée.

Pour tous les candidats , Le CPES propose également :

- Formalisation de ses motivations à partir de ses propres ambitions et de ses compétences.
- Valorisation de son parcours en prépa : bulletins de notes, attestations et évaluations de stages.
- Construction de sa lettre de motivation et de son projet professionnel en mettant en valeur son parcours et atout personnels au regard des attendus et critères des instituts.

V **Séances collectives et accompagnements à l'entretien oral par des formateurs référents :**

L'entretien oral est déterminant dans le cadre de l'admission en institut ou en école. C'est pourquoi, Le CPES a choisi d'accompagner l'ensemble des candidats à cette épreuve tant redoutée.

Les candidats disposent des séances collectives ayant pour but :

- Prise de parole, présentation personnelle,
- Exposé de ses motivations et de son parcours personnel et/ou professionnel,
- Mises en situation, jury blanc, simulations des oraux,
- Gestions du stress et lâcher prise,
- Technique de communication...

L'équipe pédagogique du CPES : elle est constituée de professionnels du secteur social, Psychothérapeutes ou Juristes, Professeurs de français, Coach en communication,...

Le Contrôle Continu : Les enseignements sont optimisés par des devoirs surveillés (DS) qui complètent ceux faits en classe et à la maison. Ces DS se déroulent dans conditions de durée et de difficulté comparables à celles des instituts. Les élèves sont évalués et suivis par les professeurs au regard des attendus de la sélection et des notes obtenues semaines après semaines. Ces devoirs donnent lieu à des bulletins de notes du CPES ainsi qu'à des appréciations des professeurs que l'élève pourra faire valoir dans son dossier d'inscription auprès des instituts.

Les Stages : Trois stages d'observation en milieu professionnel sont organisés pour renforcer le processus d'intégration du métier visé.

Une synthèse (rapports et présentations orales en groupe) est prévue pour valoriser les expériences au regard des épreuves d'oral à passer. L'objectif est, par la confrontation au métier choisi, d'amener les participants à une maturité de leur projet.

Une aide à la recherche de stage est organisée. Le suivi est assuré par un enseignant de la Prépa, avec l'étudiant et avec son responsable dans la structure d'accueil.

Un rapport de stage doit être rédigé et donne lieu à une évaluation par l'un des formateurs en charge des suivis de stages. Une fiche d'évaluation de stage est complétée par le tuteur de l'étudiant sur la structure.

Tarif : voir tarifs dans le dossier d'inscription



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE
Tél : 0262 35 00 11 - Email : contact@cpes.re - www.cpes.re